

## **Le compte personnel sur ameli.fr**

Jusqu'à présent, la création d'un compte personnel sur ameli.fr, le site de l'assurance maladie, se fait par voie postale pour l'envoi du code d'accès. A compter du **2<sup>ème</sup> trimestre 2017**, la création du compte sera entièrement dématérialisée, et l'obtention du code sera faite par voie électronique.